



COMMISSION DU CHALLENGE DES PRATIQUES SPORTIVES, EDUCATIVES ET LOISIRS

Réunion du 15 décembre 2022 par moyens informatiques

Présidence : Jean Pierre VICHERAT

Membres présents : Sandrine THIRIOT, Denis CHANOT, Stéphane HUTIN et Cyrille BOURGEOIS

Assiste : Thierry GRANDJEAN (CTD DAP)

En application de l'article 8 du règlement du challenge des pratiques, la commission propose au Comité Directeur du District Meusien de Football d'exclure, pour la saison 2022/2023, les clubs du FC St Mihiel, de l'US Behonne Longeville, de l'Entente Maizey Lacroix et du FC Verdun Belleville Grand Verdun, car ils ont été soit absents, soit non représentés par une délégation d'au moins trois (3) jeunes lors de la remise des prix qui a eu lieu pendant l'assemblée générale du District Meusien de Football le vendredi 2 décembre 2022 à Belleray.

Rappel de l'article 8 : Remise des prix

Un club qui n'est pas présent ou représenté par une délégation d'au moins 3 jeunes du Club, lors de la remise des prix attribués dans le cadre de ce challenge (lors de l'assemblée générale du District), en est exclu la saison suivante (sauf cas de force majeure dûment justifié). L'ensemble des décisions relevant de cet article est de la seule compétence du comité Directeur du District.

La secrétaire,
Sandrine THIRIOT

Le Président,
Jean Pierre VICHERAT